### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

## Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel: M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney: M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon: M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARÀTI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Cyril DEVESA, Béatrice FALCINELLA, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chevroz: M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Geneuille: M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes: Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine: M. François LOPEZ Larnod: M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Nancray: M. Vincent FIETIER Noironte: Claude MAIRE Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pugey: M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents: Besançon: M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières: M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Champoux: M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Franois: M. Claude PREIONI La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Yoran DELARUE Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Venise: M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

#### Procurations de vote:

Mandants: F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), YM. DAHOUI (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, JY. PRALON, JM. JOUFFROY

Mandataires: B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE



Rapporteur: Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission: Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022	Montant du budget 2018 : 400 000 €
« Campus de la Bouloie »	Montant de l'opération : 720 000 €

#### Résumé:

Min's

Le futur contrat de développement métropolitain du Grand Besançon proposera de subventionner sur la période 2018-2020 les programmes participant à la requalification du campus.

Pour mobiliser ce contrat, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, l'UFC, le SMPSI, et le CROUS souhaitent mutualiser leurs besoins et moyens dans une convention de coopération public-public, qui permettra de définir le projet urbain global, d'identifier les interventions à programmer sur le long terme et de décliner sa mise en œuvre. Une délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2018 autorise la signature de cette convention ainsi qu'une convention d'études avec T25 prévue dans le cadre de cette coopération.

La présente délibération autorise la sollicitation des subventions des partenaires, pour le financement des études relatives à la définition du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie.

#### I. Contexte

Le Conseil Communautaire du 29 juin 2018 s'est prononcé favorablement à l'engagement du Grand Besançon dans le financement d'études et de prestations liées à la construction d'un projet urbain à long terme pour le campus de la Bouloie.

Une convention de coopération public-public signée entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon, l'UFC, le SMPSI, et le CROUS permet la mise en commun de leurs moyens au bénéfice d'une mission d'intérêt général à laquelle ils contribuent : la requalification du campus universitaire de la Bouloie et son ouverture sur la ville. Le Président du Grand Besançon, ou son représentant, est autorisé par le Conseil communautaire du 29 juin 2018 à signer ladite convention.

Le dispositif prévoit également la mobilisation de la SPL T25 pour la réalisation des études à des échelles spatiales et temporelles différentes.

Le projet Campus s'inscrira dans le **contrat de développement métropolitain** à intervenir entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Besançon qui propose de subventionner à hauteur de 55% les opérations contribuant à transformer le campus de la Bouloie pour devenir le campus du 21<sup>ème</sup> siècle.

# II. Description de la première phase d'études relatives au projet Campus et moyen mise en œuvre

Pour mettre en œuvre le projet Campus, une première phase d'études doit être initiée dans le cadre de cette coopération contractuelle, s'agissant :

- d'élaborer un projet urbain global identifiant l'ensemble des interventions à programmer sur le long terme ;
- de réaliser les études urbaines, pré-opérationnelles et de programmation permettant la déclinaison opérationnelle du projet Campus
- de décliner l'organisation de la mise en œuvre selon les périmètres des différents maitres d'ouvrages et selon un calendrier de réalisation prévisionnel.

Cette phase d'études fait l'objet d'une convention d'études entre la CAGB/la Ville et T25, autorisée par le Conseil Communautaire du 29 juin 2018.

#### III. Plan de financement prévisionnel

L'enveloppe prévisionnelle est estimée à environ 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC sur l'exercice 2018-2019.

Les modalités de contribution financière des partenaires de la convention de coopération public-public seront définies étude par étude en fonction du degré d'implication de chacun, en application de la convention.

La participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté est sollicitée dans le cadre du Contrat de développement métropolitain 2018-2020 à hauteur de 55% du montant prévisionnel des dépenses HT.

Des subventions pourront également être sollicitées auprès d'autres partenaires éventuels, notamment la Caisse des Dépôts.

Mme C. COMTE-DELEUZE, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la Caisse des Dépôts et de tout autre partenaire potentiel.

Pour extrait conforme.

Le Vige-Président suppléant

Gabriel BAULIEU 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour: 108 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend pas part au vote: 1

Préfecture du Doubs

Regule | | (M) ZU18

Controle de légalité